



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 2 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Campagne d'irrigation 2017 Première mesure de limitation de prélèvement d'eau

La situation hydrologique du département de la Dordogne reste globalement plutôt favorable, notamment grâce à l'effet positif des pluies des dernières semaines.

Si on constate un niveau satisfaisant pour les grands axes, certains affluents voient leur débit diminuer rapidement. Des situations délicates pourraient apparaître prochainement sur les cours d'eau les plus fragiles du département.

C'est déjà le cas du Bandiat qui a atteint le seuil « alerte Printemps ».

Cette situation, et en application de l'arrêté cadre interdépartemental définissant les mesures de limitation des usages agricoles de l'eau sur le périmètre du Grand Karst de Larochevoucauld du 28 mars 2017, a conduit la Préfète de la Dordogne à prendre le premier arrêté de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 7 juin 2017 :

- Bandiat : ALERTE PRINTEMPS (interdiction de prélèvement = 3 jours par semaine).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la Direction Départementale des Territoires, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

---

#### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24 –



@Prefet24

---